Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 029-212900393-20260409-DELIB_2026_032-DE

CONCARNEAU

DÉLIBÉRATION N°2026-032
SÉANCE DU 9 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le 9 avril à 18h30, le conseil municipal convoqué par courrier en date du 2 avril 2026 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Quentin LE GAILLARD, Maire.

Étaient présents :

M. Quentin LE GAILLARD, M. Claude GUILLOU, Mme Sophie HELIAS, M. Patrick LAMOUR, Mme Ludivine CRUAU, M. Nils GUILLOU, Mme Fabienne LE CALVEZ, M. Luc LESAGE, Mme Eléna PATY, M. François LE TOLLEC, Mme Tiphaine MAREC, Mme Marie-Christine HASCOËT, M. Jean-Claude DECAN, M. Mario STELLA, Mme Martine CLAUDEL, M. Serge LE BEUZE, M. Philippe COUILLARD, Mme Muriel LE PAGE, Mme Valérie GUILLOU, M. Pascal JAOUEN, M. Didier LE CORRE, Mme Nancy THOMAS, M. Yann LE GOFF, M. Anthony MINIER, Mme Claire MALLEJACQ, Mme Marie PERON, Mme Julie LEROY, M. Gilbert LE BRIS, Mme Céline LE TENDRE, Mme Nathalie RENAULT, Mme Julie DUPUY, M. Thomas LE BON, Mme Manon ROSARIO, M. Mikhaël POMMIER.

Pouvoir :

M. Antony LE BRAS donne pouvoir à Mme Nathalie RENAULT.

Secrétaire de séance : M. Claude GUILLOU

Nombre de conseillers : 35 en exercice, 34 présents, 35 votants.

PV séance précédente : Le procès-verbal de la séance du 28 mars 2026 a été adopté par 35 voix POUR

Publication par voie d'affichage du 14 avril 2026 au 14 juin 2026

MISE A JOUR DU REGLEMENT DE COLLECTE

Mme Eléna PATY, adjointe au Maire, expose :

OBJET DE LA NOTE :

La présente note a pour objet d'exposer les mises à jour du règlement de collecte.

CONTEXTE ET CADRE JURIDIQUE :

Le règlement de collecte de CCA a été voté par le Conseil communautaire en 2012, actualisé en 2024 et il nécessite actuellement d'évoluer pour tenir compte des changements opérés au sein du service.

Les principales modifications du règlement portent sur les points suivants :

- abaissement du seuil de la redevance spéciale de 1500 litres par semaine à 1 000 litres par semaine à compter du 1er juillet 2025 suite au vote en conseil communautaire du 30 mai 2024, mise à jour relative à l'obligation des professionnels d'effectuer le tri des biodéchets ;
- suppression de l'article 5 relatif à la collecte des encombrants en porte à porte suite à l'arrêt du service au 1er janvier 2025 ;
- individualisation des conteneurs pour les déchets professionnels ;
- ajout d'une mention concernant les collectes de déchets verts (suppression du service de bennes mobiles dès mise en service de la plateforme déchets verts sur la zone de Dioulan à Rosporden) ;
- précision sur les modalités de calcul du volume de déchets soumis à redevance spéciale lorsque la collecte s'effectue en apport volontaire ;
- mise à jour du règlement général sur la protection des données.

ANNEXE : Règlement de collecte

Le Conseil municipal après en avoir délibéré par **35 voix POUR**

- Valide la mise à jour du règlement de collecte.

A Concarneau, le 10 avril 2026,
Le Maire,
Quentin LE GAILLARD

